



VAINCRE le chômage et la précarité

Lettre du comité chrétien de solidarité avec les chômeurs et les précaires

Paroles de chômeurs

Sylvain

Cela fait cinq années que je retrouve régulièrement Sylvain pour partager le repas du soir. Cinq ans de chômage récurrent l'épuisent.

« Je laisse tomber. À cinquante-neuf ans, je n'ai plus l'âge. En juin, Pôle emploi m'envoie dans une entreprise pour un travail de vingt heures par semaine, travail que je peux faire sans problème. L'entretien se passe bien, je suis motivé. 'Vous commencerez début septembre. Je vous rappellerai.' Et silence complet, le temps des vacances sans doute. J'appelle, je n'appelle pas ? Fin août, j'appelle. 'On vous rappellera.'

Ils n'ont jamais rappelé. Ils ne pouvaient pas me dire qu'ils ne me prenaient pas ? Même sans m'en donner la raison ; je finis par la connaître, la raison, c'est que je suis trop vieux. C'est pas compliqué à dire et je peux même le comprendre. On s'étonne que les chômeurs soient découragés. Mais ce sont les employeurs qui nous découragent. Ils ne sont pas un peu responsables de notre chômage ? Bon, ils ne savent pas ce que c'est. »

Puis il me montre ses tableaux, « pas des aquarelles que l'on fait en quelques heures. J'aime créer, en prenant le temps. Au moins je fais quelque chose de beau, pour moi, pour ma famille ; dans l'atelier de peinture, on s'aide, on donne son avis, on expose nos œuvres une fois par an. Ils sont comme moi, avec des cheveux blancs. Sont-ils eux aussi au chômage ? Je ne leur ai jamais posé la question. »

Martine Aubry déclarait en 1994 : « Aujourd'hui, je crois qu'aux côtés du rôle général des syndicats représentatifs du monde du travail, et en particulier de leur rôle spécifique dans les négociations sur les grands équilibres, doit se développer une représentation des chômeurs et leurs associations doivent bénéficier, comme les syndicats, du soutien financier de la nation. »

Les responsables politiques n'ont pas suivi le mouvement quand nous avons réclamé la reconnaissance des Maisons des chômeurs en ouvrant une ligne budgétaire pour qu'elles puissent – face à la montée des situations de chômage et de précarité – continuer à servir de relais, se développer et proposer leurs services.

En démocratie il n'y a pas de reconnaissance sans représentation. Comment une démocratie peut-elle être vivante si elle se refuse à la parole des chômeurs ? La situation de chômage écrase le chômeur qui la vit d'abord comme une épreuve personnelle : « s'en sortir ou pas » ne se délègue pas ; il s'isole rapidement.

La représentation syndicale peut s'affirmer dans la lutte contre la fermeture d'usines et pour le maintien des emplois. La parole d'un chômeur ne se transforme pas forcément en prise de parole des chômeurs. Le chômage perdure et s'accroît, alors que s'en renforce sa dénégation au niveau socié-

tal sans réelles et nouvelles perspectives.

Nous avons malgré tout créé, voire bricolé, quelques lieux d'une expérience solidaire partagée. Des salariés, des bénévoles, des retraités. Des rencontres avec des responsables politiques, des chercheurs. Le croisement de ces entrées différentes maintient ouvert le débat comme le souci d'innovations. Nous tentons d'allier la recherche avec les chômeurs et des réponses concrètes à l'amélioration de leur vie quotidienne en nous adaptant au fil du temps (pas loin de quarante ans) ! Nous avons exploré, au-delà de leurs besoins immédiats, la nécessité de penser ensemble à un possible avenir.

Qui interroge un demandeur d'emploi aujourd'hui pour recueillir son avis lorsqu'il est accueilli dans un lieu sensé lui venir en aide ? Quelles interrogations de chômeur les maisons de chômeurs relaient-elles ? De fait les personnes vivant le chômage sont les plus sensibles et les plus conscientes de la nécessité d'organiser différemment la société et le monde du travail.

Les Maisons de chômeurs doivent ouvrir ces questions d'avenir et se saisir de l'expression des interrogations singulières pour chercher, avec les chômeurs, comment elles pourraient se traduire en perspectives dans le débat politique. ■

Une place
pour la parole
des chômeurs

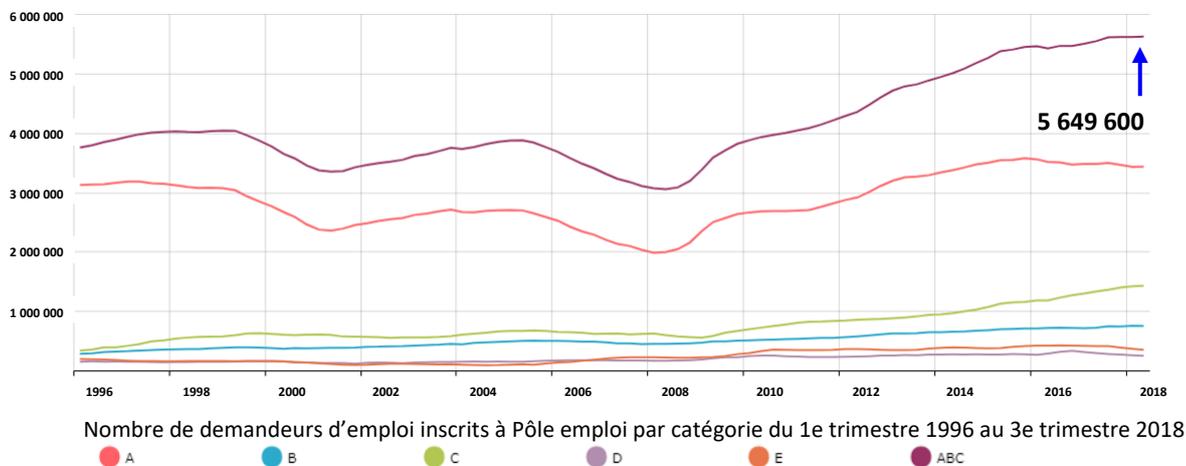


Annie Dreuille
Jean-Pierre Barokas

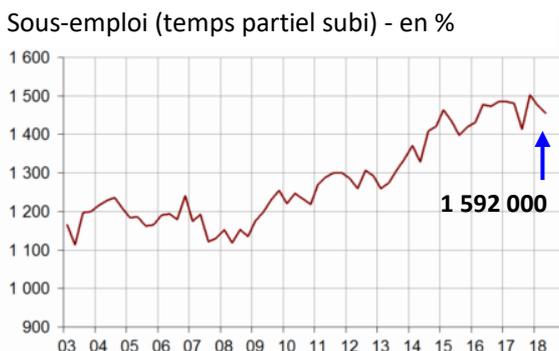
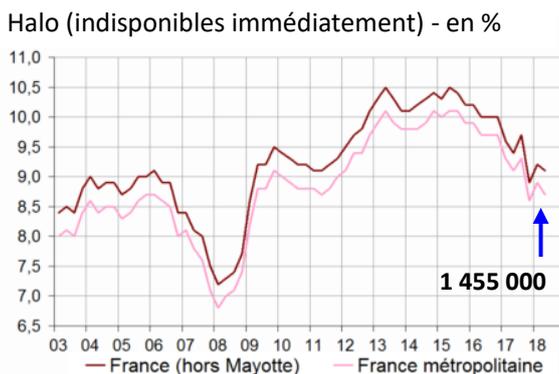
PÔLE EMPLOI - INSEE, QUI DONNE LES BONS CHIFFRES ?



Chiffres du chômage selon Pôle emploi



Chiffres du chômage selon l'INSEE



Deux organismes calculent les chiffres du chômage

Pôle emploi : organisme public qui livre mensuellement les chiffres des demandeurs d'emploi inscrits dans ses agences.

L'Insee : l'Institut national de la statistique et des études économiques publie tous les trimestres le taux de chômage, issu de sondages auprès de 110 000 personnes et calculé selon la définition du Bureau International du Travail (BIT). Ce sont les seules données internationalement reconnues.

Deux définitions du chômeur

La définition de Pôle emploi

Pour Pôle emploi, un chômeur est une personne inscrite sur ses listes. Qui peut y accéder ? « Toute personne à la recherche d'un emploi, résidant sur le territoire national et ayant accès au marché du travail peut s'inscrire auprès de Pôle emploi si elle respecte les conditions de l'inscription, déclare sa domiciliation et fournit un des justificatifs d'identité exigés. »

La définition du BIT

Pour l'Insee, un chômeur est une personne en âge de travailler, de 15 ans ou plus, qui répond à ces trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Pôle emploi possède ses propres catégories : A pour les chômeurs n'ayant pas travaillé du tout, B et C pour des activités partielles. L'Insee distingue les chômeurs, le halo et le sous-emploi (Cf. graphiques). Un chômeur, au sens du BIT, n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi, et l'inverse est aussi vrai. Ainsi, 16 % des chômeurs recensés par l'Insee ne se déclarent pas inscrits à Pôle emploi.

Au total, les modes de calcul sont différents mais le résultat est fort semblable (5 649 600 contre 5 585 000 pour l'Insee).

Cette page encore pour comprendre les chiffres qui nous sont donnés. Parce qu'ils disent les conditions de vie des personnes avec lesquelles nous vivons et que nous connaissons mal. Pour ce qui nous concerne, il s'agit des chômeurs et autres précaires dans le monde du travail. Nous nous sommes inspirés d'un article récent de Dominique Redor¹, et nous l'avons interviewé.

Dominique Redor est Professeur des universités, à l'université de Paris-Est Marne la Vallée ; chercheur associé au Centre d'Etude de l'Emploi et du Travail (CNAM). Il est membre du groupe « Emploi » du Secours Catholique et accompagnateur bénévole à SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage).



VLC : *Ah, les petites phrases ! On les mémorise facilement. Elles entretiennent souvent des stéréotypes, elles disent surtout qu'on n'a pas écouté, qu'on ignore la complexité des situations et des itinéraires.*

Dominique Redor : Eh bien, pour trouver du travail, il ne suffit pas de traverser la rue, cela se saurait. Pour la France, le nombre d'emplois salariés vacants peut être évalué à 320 000 pour l'ensemble des établissements français du secteur privé au premier trimestre 2018 (y compris les établissements employant moins de 10 salariés).

Ces données doivent être comparées au nombre d'emplois salariés, 16,5 millions dans ces établissements d'une part et, d'autre part, au nombre de chômeurs : 2,5 millions, ainsi qu'aux 1,5 million de personnes qui font partie du « halo du chômage », chômeurs souhaitant travailler mais qui ne sont pas disponibles immédiatement. Le rapport entre le nombre d'emplois vacants et le nombre d'emplois salariés dans les entreprises est évalué à 1,9%. Comparée à d'autres pays européens, la France se trouve dans le groupe de pays où les emplois vacants et les difficultés de recrutement sont relativement faibles. Une croissance relativement forte de la population active est un des facteurs qui peut expliquer que les emplois vacants soient relativement peu nombreux.

VLC : *On dit parfois qu'il faut au minimum six mois de recherche pour trouver un premier emploi.*

DR : Les entreprises n'ont pas un tel délai. En 2017, une enquête de Pôle emploi révèle que 58% des offres ont été pourvues dans un délai inférieur à 38 jours, et 90% dans un délai de 137 jours. Dans 4,7% des cas, les recruteurs ont dû renoncer à leur projet de recrutement, faute de candidats suffisamment motivés, qualifiés ou compétents. Les postes concernés sont à la fois peu qualifiés (manœuvres, ouvriers de la métallurgie, personnels de service et aides à domicile) mais aussi fortement qualifiés (techniciens, cadres, ingénieurs de recherche et développement en informatique).

VLC : *J'ai été très surpris de vous entendre dire que le nombre d'embauches (nouveaux contrats de travail) et de fins de contrat était égal au nombre d'emplois salariés, à savoir 16,5 millions. Sous des chiffres relativement stables se cache donc une forte mobilité.*

DR : La multiplication des contrats courts (les CDD représentaient, en 2017, 85% des embauches et 90% des sorties d'emploi) explique cette instabilité. Si l'on veut supprimer les emplois vacants, il faut alors supprimer la possibilité des contrats courts, que la législation autorise et encadre en même temps². De toute manière, il est nécessaire d'améliorer la formation professionnelle, et spécialement celle des chômeurs. Le nouveau Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) vise à former et accompagner un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue

durée sur la période 2018-2022. Ce qui signifie une véritable rupture avec les pratiques précédentes où les investissements en formation bénéficiaient aux personnes les mieux formées et armées pour conserver et trouver un emploi.

VLC : *Qu'en est-il de la « parole des chômeurs » dans ce dispositif et dans les grandes instances décisionnelles ?*

DR : Elle n'est pas aujourd'hui imaginable, on ne sait pas l'organiser, ni légitimer ses représentants, et, de toute manière il y a un refus de la plupart des organisations syndicales. Les associations qui accompagnent ou aident les chômeurs sont parfois consultées par le Ministère du travail ou par une commission parlementaire.

Pour l'heure, il s'agit d'une concertation qui reste cantonnée à la participation aux comités de liaison de Pôle emploi, qui sont des lieux d'information pour les associations et aussi des lieux de « remontée du terrain » par leurs représentants. 

¹ REDOR D. (2018), "Les emplois vacants et le chômage", *Décryptages, éthix l'expert comptable des Comités d'Entreprise*, Novembre, disponible sur www.ethix.fr

² *Contrats courts : il s'agit des « contrats d'usage », la législation autorise des CDD successifs pour le même salarié, qui peuvent être d'une journée pour certaines activités spécifiques - professionnels des arts et des spectacles, manutentionnaires, cuisiniers, ouvriers qualifiés du bâtiment...*

ENTRETIEN AVEC JEAN-FRANÇOIS YON DU MOUVEMENT NATIONAL DES CHÔMEURS ET DES PRÉCAIRES

Cofondateur en 1993 de l'association « Ensemble contre le chômage » à Vannes dans le Morbihan, Jean-François Yon a été président du Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP) de 2003 à 2010, créé en 1986 et qui regroupe aujourd'hui une quarantaine d'associations réparties sur neuf régions françaises. Leur point commun ? Prendre en compte tous les aspects de la vie des chômeurs et des précaires : de la recherche d'un logement à l'aide à la création d'activité, en passant par des rencontres entre étudiants, salariés, bénévoles et chômeurs pour rompre l'isolement.

Gérard Marle fut dès le début compagnon de Maurice Pagat, fondateur en février 1982 de l'association syndicale des chômeurs, devenue Partage. Le MNCP fut créé en 1986 pour regrouper les associations de chômeurs – en fait les Maisons de chômeurs nées par dizaines au cours de l'année précédente ; Maurice Pagat en fut à l'origine et en fut le président jusqu'en 1992 puis il se sépara du Mouvement.

Gérard Marle : À ma connaissance, le MNCP n'a jamais contesté les quatre points qui ont été à sa fondation, à savoir l'auto-organisation des chômeurs, l'établissement d'un revenu minimum, un autre partage du travail et le développement d'un tiers-secteur d'activité. Il a même gardé le point le plus important pour Maurice Pagat, à savoir que les chômeurs participent aux décisions qui les concernent, qu'ils puissent donc s'organiser en dehors des mouvements syndicaux qui ne les comprennent pas.

Mais pouvait-on coopérer durablement avec Maurice Pagat ? Ce dernier, de son engagement durant la guerre d'Algérie, avait gardé de solides relations parmi les intellectuels ; je pense à André Gorz, et aussi quelques personnages très influents du monde politique ; il travaillait avec ce réseau et décidait là. Un seul exemple : il ne fut pour rien aux occupations des ASSEDIC et des ANPE durant l'hiver 1997-1998 (qui fut un préalable à la loi contre les exclusions de juillet 1998), il fut pourtant introduit à la table des négociations au grand dam d'AC ! Les associations du MNCP ont profité de ce bouillonnement intellectuel qui permit la tenue tous les deux ans des États généraux du travail et de l'emploi jusqu'en l'année 2000 ; mais elles ont pu se lasser de cette agitation d'idées qui ne laissait guère la parole aux « chômeurs de base » et ne prenait pas toujours en compte leurs difficultés quotidiennes. Maurice Pagat avait un caractère fort, il vivait à Thiviers avec des chômeurs, mais la difficulté principale était qu'il travaillait avec ce réseau, qu'il avait un fort réseau de donateurs, pour l'essentiel religieux, ce que les autres



associations n'avaient pas. Le MNCP continue, l'association « Partage » s'est éteinte avec la mort de son fondateur. Maurice Pagat a fait son travail, comme il savait le faire, avec les moyens qui étaient les siens ; il s'est battu pour les plus pauvres des chômeurs, il en a aussi payé le prix.

Jean-François Yon : Aujourd'hui encore le Mouvement des chômeurs doit quotidiennement faire face à l'adversité. Il a fallu nous « battre », comme en occupant des ministères (en 2004 et 2009), pour que le MNCP obtienne un minimum de conventionnement avec les pouvoirs publics et puisse continuer à garder sa place dans le paysage social. Une autre difficulté récurrente à laquelle le mouvement a dû et doit faire face est liée à sa nature même. En effet il n'est pas toujours aisé d'associer dans une action collective des chômeurs et précaires dont l'objectif principal est plus pressant : trouver un job, ou les moyens financiers pour vivre. Pas facile mais indispensable et riche quand s'ajoute la volonté de construire une action solidaire avec des salariés, retraités, étudiants. Pas facile de mettre en responsabilités ceux et celles qui sont la raison de fond de l'existence du mouvement mais dont la situation rend souvent très délicat tout engagement.



- Après avoir cofondé en 1994, et animé l'association « Ensemble contre le chômage » à Vannes, j'ai été au MNCP entre 1998 et 2013 et président du mouvement de 2003 à 2010. Quelques temps après mon départ, j'ai été de nouveau contacté par l'équipe en place pour un soutien dans la résolution d'une crise au sein du conseil d'administration et du mouvement. Ce dernier s'est ouvert à des associations issues d'entreprises qui fermaient - Métal Europe, McCormick, Moulinex - et qui n'avaient pas les mêmes démarches que celles constituées depuis l'origine en « Maisons de chômeurs ». Il a fallu trouver ensemble un nouvel équilibre.



Le MNCP a été créé en 1986 ; il regroupe aujourd'hui une quarantaine d'associations réparties sur neuf régions françaises. Leur point commun : prendre en compte tous les aspects de la vie des chômeurs et des précaires : défense de tous les droits en apportant des aides très concrètes ; une aide à la recherche d'un travail ou d'une formation bien sûr quand cela est possible ; d'autres étapes sont souvent nécessaires auparavant, comme retrouver la confiance en soi, ou la recherche d'un logement. Ce qui caractérise nos associations est la qualité de l'accueil, la convivialité pour rompre l'isolement de ceux et celles que le système exclut.

GM : Malgré toutes ces fragilités, vous avez organisé des marches, des rassemblements, des manifestations (le rendez-vous de décembre à Paris). Jean-Baptiste de Foucauld, tout le temps de sa présidence à SNC, fut très proche de vous, qui savait aussi faire le lien avec les chercheurs comme Didier Demazière.

Puisque le cœur de votre métier est l'expression et la parole des chômeurs dans le champ social, peux-tu revenir sur quelques initiatives ?

J-F Y : On sortait d'une période de totale non reconnaissance de la parole des chômeurs et nous avons essayé entre 2004 et 2010 de l'installer durablement, de façon structurée, par le biais des comités de liaison à Pôle emploi. Nous avons organisé deux colloques, l'un en 2007, avec SNC, sur la parole des chômeurs avec notamment la présence de Laurence Parisot alors présidente du MEDEF, Annie Thomas présidente de l'UNEDIC et Marie-Thérèse Join-Lambert, administratrice de l'UNIOPSS¹. L'autre en 2009, avec SNC, l'ANSA² et la présence de Pôle

emploi, sur la participation organisée des demandeurs d'emploi à Pôle emploi.

Bien sûr, comme nous n'avons pas de réseau de donateurs, que les chômeurs ont peu de moyens financiers, il nous est apparu essentiel que la solidarité nationale se manifeste et donc que l'État soutienne notre activité, à savoir la défense des droits, la parole et la représentation collective des chômeurs et précaires. Nous voulions que chaque association locale de chômeurs soit reconnue et aidée comme association de défense des droits des chômeurs ; ce fut très difficile.

Le soutien de l'État a débuté à la fin des années 2000 ; nous avons obtenu en 2004-2005 une dotation de 300 000€ pour la tête de réseau du MNCP. Celle-ci a beaucoup diminué depuis. En 2010, nous avons obtenu un financement en contrepartie du travail d'accueil que nous assurions dans nos associations. Cette dotation de 250 000€ nous a permis de soutenir les associations locales à hauteur de 7 à 8 000€ par an. Cette dotation émanait toujours de l'État, mais via le budget de Pôle emploi. Depuis, cet appui qui était attribué au MNCP a été transformé par le CA de Pôle emploi en un « appel à projet » ouvert à toutes les organisations associatives qui siègent dans les comités de liaison. Le MNCP a ainsi perdu plus de 100 000€, qui font défaut à nos associations locales.



L'essentiel de notre action militante réside dans l'activité d'accueil et de soutien conduite, chaque jour, par nos associations locales et aussi dans la volonté de faire reconnaître la parole collective et les droits des chômeurs et précaires. »

Jean-François Yon

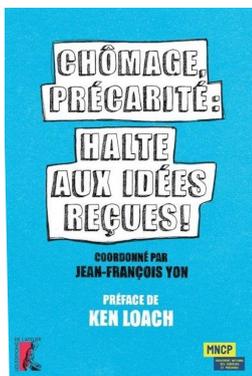
Notre mouvement s'interroge sur son avenir, comme d'autres organisations. Une autre question inquiète les associations, à savoir la réforme des collectivités à laquelle est associée la baisse de leurs dotations. Sont menacées les bonnes relations que certaines associations ont pu tisser avec les conseils départementaux.

GM : Le MNCP a pris le relais de la revue Partage qu'édi- taient Maurice Pagat et Francis Bois. Elle publiait moins de textes de chercheurs, elle donnait davantage de place à la vie des associations et des chômeurs. Elle manifestait une parole des chômeurs et de leurs organisations sur la place publique.

J-F Y : La revue a dû cesser de paraître, là encore pour des raisons financières. Heureusement une forme de relais a été pris aujourd'hui par le site du MNCP³, le blog de Robert Crémieux et une présence sur les réseaux sociaux avec l'appui de courtes vidéos percutantes présentant diverses problématiques et réalisations. La revue était de bonne qualité, mais la centaine d'abonnés n'était pas suffisante pour en faire un modèle économique viable. On n'arrête pas une revue de gaieté de cœur, mais nous avons pris une initiative qui s'est avérée une réussite.

- **GM** : Il s'agit du livre collectif, « Chômage, précarité : halte aux idées reçues ! » aux éditions de l'Atelier, un ouvrage préfacé par Ken Loach et où tu as tenu le rôle de coordination. Vingt-cinq organisations sont réunies dans ce livre qui ont en commun de lutter, chacune dans son domaine, contre le chômage et la précarité ; elles laissent voir un autre visage des chômeurs, victimes et non coupables, acteurs et citoyens engagés.

J-F Y : Nous avons commencé en 2016 ; il s'agissait de



travailler avec des organisations différentes pour marquer à travers ce livre la nécessité de travailler beaucoup plus ensemble pour espérer résister au laminage des droits qui caractérise la période actuelle. L'expérience fut passionnante. Ce livre a été diffusé à près de 15 000 exemplaires. Suite à sa parution, nous avons animé une centaine de débats sur tout le territoire, en librairies et dans des

salles publiques. Cela a renforcé notre mouvement et favorisé le développement d'une collaboration entre organisations associatives et syndicales.

GM : Le chômage ne baisse pas vraiment. Cet engagement peut être passionnant, mais n'est-il pas épuisant, désespérant ? Le souhaiterais-tu pour tes enfants ?

J-F Y : Que cela soit en tant que salarié ou bénévole, j'ai toujours vécu mon engagement comme passionnant mais exigeant beaucoup de temps. C'est ainsi aussi le cas pour de très nombreux militants et responsables très engagés. Jamais je ne dirai que je ne souhaite pas cela à mes enfants. Ils sont d'ailleurs eux-mêmes engagés, à leur manière. Ils ont un parcours militant. Comme pas mal de jeunes aujourd'hui, ils ne se retrouvent pas dans le modèle dominant et essaient de « fabriquer » autre chose pour leur vie. Il n'y a évidemment pas moins de difficultés maintenant, au contraire, mais elles ne sont pas de même nature. Il faudra toujours des personnes engagées très fortement pour faire face.

Dans mon engagement, je n'ai jamais eu une approche dogmatique. Mes parents étaient agriculteurs, donc chefs d'entreprise, et j'ai bien connu les difficultés qui peuvent être liées à ce statut, d'autant qu'il a fallu que je sois très tôt au côté de ma mère, mon père étant décédé jeune. Ensuite j'ai été permanent dans des organisations syndicales paysannes « non alignées », avant la création de la Confédération paysanne. J'ai travaillé dans l'association des maisons d'accueil pendant des années, association qui offrait des lieux d'accueil en milieu rural pour des familles n'étant jamais parties en vacances. Il y avait à assumer de multiples tâches mais le travail était là aussi passionnant.



J'ai l'impression d'avoir toujours œuvré dans le cadre d'actions collectives pour faire face à un système économique produisant beaucoup d'injustices et de précarité. Face aux pouvoirs économiques et souvent politiques, il y a en effet une nécessité absolue de contre-pouvoirs. Sans les actions syndicales et associatives, la résistance se délite, la démocratie est menacée. 

¹ UNIOPSS : Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux

² ANSA : Association Nationale des Sociétés par Actions

³ Site MNCP : <http://www.mncp.fr/>

On peut penser qu'une politique plus anticipatrice et plus volontariste du développement de lieux comme les Maisons de chômeurs, faciliterait la participation des chômeurs à l'élaboration d'un nouveau projet sociétal.

La numérisation à l'œuvre sans anticipation, la robotisation, l'écologie, les licenciements, la fermeture d'usines, autant de perspectives qui conduisent à reprendre conjointement deux actions : la défense des droits certes, mais aussi le combat pour la réduction du temps de travail, le partage du travail et l'instauration du revenu universel d'existence.

Annie Dreuille et Jean-Pierre Barokas
Association archives Partage CCSC
<http://www.memoirepartage.fr>

TOUS EMBAUCHÉS À LA VIGNE DU SEIGNEUR ?

DOMINIQUE FONTAINE

« Cela va peut-être t'étonner, mais dans mon squat on prie. » C'était à la Maison des chômeurs de Paris il y a quelques années, ce chômeur se prénomait Michel. Il avait perçu mon étonnement. Depuis ce moment j'ai écouté autrement ceux et celles qui me parlaient. Plusieurs parlaient d'un véritable affrontement à la solitude, à la mort. Lorsque le chômage durait, certains finissaient par se demander qui ils étaient. Ils avaient trop de colère au fond du cœur. Leur cri pouvait devenir prière. Cela, j'arrivais à le comprendre. Je comprenais que devant leur Dieu ils n'avaient pas perdu leur emploi, que ce dernier leur faisait toujours confiance : « Lève-toi, il t'appelle » Evangile de Marc 10, 46-52.

Dominique Fontaine lui aussi veut écouter les exclus jusqu'au bout, jusque dans cette dimension spirituelle, qu'il tient à honorer, comme en témoigne son livre « L'Évangile entre toutes les mains », éditions de l'Atelier, 2016.

Je l'en remercie. Gérard Marle, pour VLC.



Le Réseau Saint Laurent rassemble, en lien avec le Secours Catholique, une centaine de groupes de personnes qui vivent des situations de précarité et qui se retrouvent régulièrement pour partager l'Évangile. Chaque année a lieu une session de théologie pastorale, où ces groupes



réfléchissent avec des théologiens. En 2016, le thème était le Travail. Des représentants de différents groupes avaient rédigé un texte qui a servi de base à la réflexion.

Dans ce texte, une question était posée : Qu'est-ce que le contraire du travail ? On s'attendrait naturellement à entendre : le chômage. En fait ce mot n'est pas prononcé, mais d'autres apparaissent : c'est l'isolement, le désespoir, la léthargie, l'humiliation du rejet, c'est le noir en soi-même : « Tes démons reviennent, tu es coupé du monde, tu t'enfonces. »

C'est un peu comme la foi. Dans l'Évangile, le contraire de la foi ce n'est pas l'athéisme, c'est la peur. Jésus dit à ses disciples : « Pourquoi avez-

vous peur, hommes de peu de foi ? » Et la « foi qui sauve », pour Jésus, c'est de se relever, de pouvoir trouver sa place au milieu des frères et de contribuer à la vie de la maison commune et du Royaume de Dieu.

Dans la parabole des ouvriers de la onzième heure, Jésus nous présente Dieu comme celui qui veut que tous les hommes puissent participer au travail de sa vigne. Pour qu'elle puisse vraiment porter du fruit, il y a du travail pour tous à la vigne du Seigneur. Il sort à chaque heure du jour pour donner du travail et il voit tous ces hommes « qui étaient là sur la place, inactifs ».

« Personne ne nous a embauchés », répondent ceux qui restaient sur le pavé à la fin de la journée.



On est restés sur la place, parce que personne ne nous a embauchés. »

Quelle parole forte ! Dieu les invite à se lever pour aller eux aussi à la vigne, et tous reçoivent le fruit de leur travail. Travail salarié, pension de retraite ou d'invalidité, bénévolat, services divers, comment permettre que tous soient embauchés ?

Durant cette session théologique, dans mon petit groupe, nous avons

réfléchi à la parabole à partir d'une participante dont le fils est handicapé moteur. Celui-ci témoigne des capacités de vie et d'amour que Dieu nous donne, alors même qu'il ne peut pas travailler comme tout le monde. C'est un ouvrier de la onzième heure, appelé comme tous à travailler à la vigne du Seigneur. C'est grâce à l'Église, et en particulier à la Fraternité Saint Martin dont il fait partie à Tours, qu'il peut exprimer son potentiel et transmettre la vraie valeur de nos vies. Il nous a fait découvrir que, si on les sollicitait, tous ceux qui restent sur le pavé pourraient apporter une contribution vitale à la société et au rassemblement de tous dans le Corps du Christ.

Notre conclusion a été qu'il faudrait certainement, dans la théologie du travail, intégrer la notion de fécondité sociale. Tout un chantier à lancer.

Dominique Fontaine 
Prêtre de la Mission de France
Ancien aumônier général
du Secours Catholique



VLC - NOUVELLE FORMULE PROCHAINEMENT



Comme nous vous l'avons déjà annoncé, la lettre VLC se transforme.

Avec l'appui et le soutien du Réseau Caritas et du Cabinet de Sébastien Poulet-Goffard et de Rudy Pignot-Malapert, Conseils en communication, nous opérons un virage à 180 degrés : nous souhaitons répercuter l'action

de tous ceux qui, dans la société et dans l'Église œuvrent pour lutter contre le fléau du chômage.

Nous souhaitons notamment ouvrir encore plus notre lettre aux associations et aux groupes locaux qui accompagnent les chômeurs, pour que ça se sache et que ça donne envie à d'autres de se lancer.

Nous souhaitons relayer les initiatives prises sur le terrain au quotidien pour davantage les faire connaître.

Nous pensons que ceux qui recherchent un emploi et, parmi eux, ceux qui peinent le plus pour en trouver depuis de nombreuses années, méritent qu'on les écoute, qu'on les accueille, qu'on les accompagne et qu'on leur donne la parole.

Il ne s'agit, en aucune manière, de se substituer aux acteurs institutionnels mais il nous apparaît indispensable d'être la voix des sans-voix, de ceux qui ont le sentiment d'être abandonnés, de ceux qui ressentent une grande solitude face au chômage, de ceux qui n'ont pas la boîte à outil pour leur permettre de s'en sortir.

Chacune et chacun d'entre nous peut apporter, là où il se trouve, sa petite pierre, sa petite contribution dans ce combat pour la dignité de ceux qui attendent qu'on tende la main et qu'on leur redonne de l'espoir. Il nous faut nous retrousser nos manches.

Nous avons donc décidé de constituer un Comité rédactionnel élargi qui se réunira désormais 4 fois par an en amont de la parution de chaque numéro et qui déterminera à la fois le contenu du numéro à paraître et la thématique du numéro suivant. La première réunion de ce comité aura lieu le vendredi 16 novembre à 18h au 106 rue du Bac.

Paul ISRAËL, président du CCSC



Extrait du plan d'action du CCSC

Cibles de la nouvelle formule VLC :

Acteurs en responsabilité de la question du travail au sein de communautés chrétiennes, réseaux chrétiens et groupes de solidarité attentifs à la question du travail, de l'emploi, du chômage ou plus largement des questions sociales (Vicariats à la solidarité, Diaconies, Évêques, communautés religieuses, équipes emploi et délégations du Secours Catholique - Caritas France, amis, ...)

Axe éditorial et but recherché par la nouvelle formule VLC :

Déclencher l'envie chez les acteurs ciblés de mettre en place, avec les membres de leur réseau et les acteurs de leur territoire, des actions concrètes pour lutter contre le chômage (accompagnement de personnes au chômage, créer de l'emploi, promouvoir une société de pleine activité où chacun à un rôle).



ccsc.vlc@gmail.com
<http://ccscfrance.com/>

Publication trimestrielle

C.C.S.C. Centre Jean XXIII - 76 avenue de la Grande Charmille du Parc - 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
CCP 35 267 11 X La Source - <http://ccscfrance.com> - E-Mail : ccsc.vlc@gmail.com - Tél 01 69 46 13 03

Directeur de la publication : Jean-Pierre Pascual

Rédaction : Gérard Marle - Dominique Bourgoïn - François Soulage - Paul Isarël - Philippe Dager - Marie-Christine Brun
Commission paritaire 76 885 AS - ISSN 1148 2214 - Imprimerie ANAIS-MONDIAL NET - 125/131 avenue Louis Roche 92230 GENNEVILLIERS